



GABON Le Président et le Directeur général de l'APCMA accueillent la Secrétaire générale du Ministère des PME



LE CONTEXTE

Dans le cadre de son partenariat avec le Ministère des PME, de l'entrepreneuriat national et de l'insertion des jeunes (MPMEENIJ), financé par l'Ambassade de France au Gabon, l'APCMA a réalisé une première mission d'assistance technique à Libreville, du 13 au 17 novembre 2017. L'objectif de cette mission était de :

- décrire dans une note de situation l'état des organisations artisanales avant la création de la future chambre de métiers,
- observer les menaces, opportunités, forces et faiblesses du processus de création de cette chambre de métiers,
- vérifier si les conditions d'efficacité et de pérennité requises pour la création de la chambre consulaire étaient bien réunies,
- élaborer les termes de référence de l'étude de faisabilité en vue de la création de la Chambre nationale des métiers et de l'artisanat du Gabon (CNMAG).

Le projet de création de la CNMAG est censé permettre aux acteurs de l'artisanat de participer :

- à la promotion et le développement du secteur de l'artisanat,
- à la diversification du tissu économique et des produits et services artisanaux,
- au renforcement des compétences techniques et institutionnelles de l'artisanat,
- à la mise en œuvre des réponses les plus adaptées aux problèmes des artisans et des entreprises artisanales.

L'APCMA a souhaité que cette mission puisse apporter une double expertise et éclairage aux partenaires gabonais, pour tenir compte, à la fois, de l'expérience récente d'organisation de la chambre de métiers du Burkina Faso et de l'expertise de l'APCMA en matière d'accompagnement des artisans et des entreprises artisanales et sa connaissance des processus de structuration de l'artisanat dans les pays de Afrique francophone. Cette proposition a été acceptée par tous les partenaires et fortement appréciée par les interlocuteurs rencontrés lors de la mission.

La mission de l'APCMA a montré que le projet de création d'une chambre de métiers au Gabon disposait de trois atouts indéniables, qui sont la volonté politique, la conjoncture économique et la structuration de la profession que le projet a suscitée. Mais des obstacles persistent et des faiblesses ont été constatées.

CONSTATS

- i. La création de la chambre de métiers est une offre de l'Etat ; elle rencontre des réactions contrastées auprès des artisans et des parties prenantes.
- ii. Les problèmes de développement de l'artisanat sont réels ; la professionnalisation et la transmission des savoirs sont une exigence.
- iii. La politique proposée par l'Etat gabonais est adaptée à la problématique, à condition que les artisans s'en saisissent et que la future chambre de métiers suscite une large adhésion.

LES CONDITIONS D'EFFICACITE ET DE PERENNITE DE LA FUTURE CHAMBRE DE METIERS

- i. Représentativité : consolidation des organisations professionnelles aux niveaux communal, provincial et national.
- ii. Adhésion : appropriation par la profession du projet de création d'une chambre de métiers au travers d'une campagne intense de sensibilisation et pédagogie.
- iii. Services : clarté sur les défis à relever conjointement par l'Etat, les corps intermédiaires, les artisans et petites entreprises, et leurs partenaires, pour assurer une offre de services adaptés aux ressortissants de la chambre de métiers.

A la suite de la mission de l'APCMA, un calendrier prévisionnel 2018 – 2020 pour la création de la chambre de métiers a été proposé aux parties prenantes du projet. Il précise les conditions préalables à la mise en place de la chambre de métiers : la consolidation de la représentativité des organisations professionnelles et une adhésion le plus large possible de l'ensemble des artisans et petites entreprises à ce projet. Sont également intégrés les termes de référence pour l'élaboration de l'étude de faisabilité de la chambre de métiers. Il est prévu que cette étude de faisabilité soit confiée à un expert du réseau et à une experte artisanat du Burkina Faso.

REUNION DE TRAVAIL A L'APCMA

Mme Rachel EBANETH, Secrétaire générale du Ministère des PME, en charge du projet de création d'une chambre de métiers au Gabon, a souhaité rencontrer les instances dirigeantes de l'APCMA afin de les remercier pour l'appui apporté au cours de la mission du mois de novembre, présenter la feuille de route du Ministère pour les mois à venir et faire part du souhait de son Ministère de pouvoir compter sur la poursuite de l'appui et conseil de l'APCMA aux efforts de structuration de l'artisanat gabonais. Une réunion de travail a eu lieu, le 27 novembre, à l'APCMA, entre Mme EBANETH, le Président et le Directeur général de l'APCMA.

Le Président Bernard STALTER a confirmé à Mme EBANETH sa volonté de faire réussir ce partenariat et d'aboutir à un résultat capable de répondre aux besoins et aux attentes des artisans du Gabon. Dans cette perspective, le principe d'une convention pluriannuelle pourrait être envisagé afin de donner du sens et de la cohérence à la mobilisation du réseau des CMA et au partenariat avec le MPMEENIJ. La participation des branches professionnelles, représentées par la Confédération des artisans et petites entreprises du Gabon (CAPEF), à ce partenariat serait un gage supplémentaire de réussite et de pérennité de la future chambre de métiers.

En effet, comme l'a indiqué M. Jacques GARAU, Directeur général de l'APCMA, l'artisanat est un secteur économique adapté au développement local et à l'apport de compétences pour structurer les bassins de vie, développer et transmettre des savoir-faire et assurer la cohésion des territoires. L'artisanat peut aussi être un acteur économique central par les services de proximité qu'il apporte, par l'offre touristique qu'il assure, mais aussi et surtout dans le contexte africain, par sa capacité à donner aux jeunes la capacité de s'exprimer et de faire valoir leurs talents et leurs énergies, sans être obligés d'alimenter les flux migratoires.

Ces potentialités ne pourront se concrétiser, ont conclu Mme EBANETH et M. GARAU, sans la mise en place d'un dispositif d'accompagnement efficace des artisans et petites entreprises. D'où la pertinence et la nécessité d'une chambre de métiers et de l'artisanat au Gabon dont la couverture nationale devra être assurée par des ramifications territoriales de proximité. Ainsi que le Président STALTER l'a signalé à son interlocutrice, l'APCMA est prête à mobiliser son réseau des CMA et les artisans français dans le cadre d'un projet comme celui que porte le MPMEENIJ, dans la durée et en faisant appel à toutes les compétences pour inscrire cette démarche dans la coopération décentralisée franco-gabonaise.